

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 30 avril 2025 Président : Hervé CORNAZ

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGE, sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de la Commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

- Article 1^{er}: **d'autoriser** le Comité de direction à rémunérer la Commune de Champagne pour amortir sur 4 ans au lieu de 3, l'investissement inhérent au coût global des travaux et l'achat des modules de l'école provisoire située sur la zone de Derrière Ville à Champagne.
- Article 2 : **d'autoriser** le Comité de direction à rémunérer la Commune de Champagne pour amortir sur 3 ans l'investissement complémentaire inhérent au coût global des travaux (amortissement et intérêts) de l'école provisoire située sur la zone de Derrière Ville à Champagne pour un montant total de CHF 115'000.-.
- Article 3 : **d'autoriser** le Comité de direction à rémunérer la Commune de Champagne pour amortir sur 3 ans l'investissement inhérent au coût global des travaux de l'extension de l'école provisoire située sur la zone de Derrière Ville à Champagne pour un montant total de CHF 250'000.-.
- Article 4 : **d'adopter** le budget complémentaire de l'ASIGE pour la période d'août 2024 à juillet 2025 tel que proposé par le Comité de direction dans le préavis 01/2025 du 25 mars 2025, présentant un total de charges de CHF 150'800.-, un total de revenus de CHF 203'950.-, soit un total en faveur des communes membres de l'ASIGE de CHF 53'150.-.

Article 5 : **d'adopter** le budget de l'ASIGE pour la période d'août 2025 à décembre 2025 tel que proposé par le Comité de direction dans le préavis 01/2025 du 25 mars 2025, présentant un total de charges de CHF 3'067'400.-, un total de revenus de CHF 87'800.-, soit un total à la charge des communes membres de l'ASIGE de CHF 2'979'600.-.

Ainsi délibéré et décidé en séance du 30 avril 2025

Le Président La Secrétaire

Hervé CORNAZ Lucie THARIN